



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 21 juillet 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour anticiper les besoins de renforts en personnel dans les structures sanitaires, sociales et médico-sociales en cas de crise : l'Etat appelle les professionnels de santé volontaires à s'enregistrer dès maintenant sur la plateforme « RENFORT-RH CRISE »

Le contexte épidémique Covid-19 a nécessité depuis le mois de mars le déploiement de renforts humains importants, en particulier dans les régions les plus touchées, afin d'assurer la montée en charge des services de réanimation et de permettre le repos des personnels soignants fortement mobilisés.

Les besoins de renforts, certes moins criants aujourd'hui, sont encore présents, en particulier dans les structures médico-sociales (Ehpad...).

Par ailleurs, la situation épidémique sur notre territoire nécessite encore une grande prudence et implique de se préparer à faire face à une éventuelle seconde vague. Cette épidémie pourrait également se conjuguer avec un épisode de canicule, au cours duquel pourraient découler des tensions dans les services hospitaliers.

Dans ce contexte, l'Etat lance un nouvel appel à la mobilisation des professionnels de santé et des agents hospitaliers volontaires (salariés ou libéraux, actifs ou retraités) pour renforcer le système de santé dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 et apporter un appui aux structures sanitaires, sociales et médico-sociales, notamment les Ehpad, impactées durant la période estivale.

Médecins, infirmiers, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, diététiciens, aide-soignant, agents des services hospitaliers, agents d'entretien qualifiés..., **tous les volontaires sont invités à s'enregistrer dès à présent sur la plateforme : « RENFORT-RH CRISE »** (<https://renfortrh.solidarites-sante.gouv.fr/>).

Opérationnelle dès cet été et tout au long de l'année en cas de crise d'ampleur, cette plateforme, développée par le ministère des Solidarités et de la Santé, permet de

mettre en relation les propositions d'appui des professionnels de santé et les demandes de renforts formulées par les structures sanitaires et médico-sociales, dans tous les territoires.

En fonction des besoins, ces professionnels de santé pourront être mobilisés :

- directement par une structure sanitaire ou médico-sociale souhaitant bénéficier de renforts ;
- ou par leur agence régionale de santé pour venir en renfort d'une structure sanitaire ou médico-sociale.

Nous vous remercions par avance pour votre mobilisation.

▶ **Pour suivre les informations des autorités sanitaires :**

Twitter @Alertesanitaire - @MinSoliSante

▶ **Contact presse :** presse-dgs@sante.gouv.fr - 01 40 56 84 00